

Compte rendu du GT Bâtiment

Mercredi 17 Mars 2021 à 14h00

Président : Bertrand Hannedouche (FFB)

Rapporteur : Sibylle Brière (ATEE)

Cette réunion a eu lieu sous forme de webinaire

Ordre du jour

- 1/ Point Calendrier 2021
- 2/ Point sur les fiches envoyées dans le cadre du 38ème
- 3/ Point sur les fiches envisagées en 2021
- 4/ Suivi des fiches d'opportunité
- 5/ Autres sujets
 - Adaptation des fiches métropoles au DOM
 - Retour sur les propositions d'abrogation
 - Réponses aux questions posées au dernier GT
 - Proposition de FAQ
 - Constitution d'un GT Contrôle
 - Constitution d'un GT Data Center
- 6/ Conclusion et date prochain GT

<u>Prochain GT BATIMENT</u>		
Date	Heure	Lieu
<u>Mercredi 16 Juin 2021</u>	<u>14 h - 16 h</u>	/

1 Synthèse des actions/décisions prises pendant ce GT

Point CR	
Projet de fiche	Action/décision
BAR-TH-160 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Révision de la classe d'isolant : Classe 4 ATEE finalise la FC, FS et AH
BAR-TH-118 : Système de régulation par programmation d'intermittence	<ul style="list-style-type: none"> ATEE organise un groupe de travail avec les personnes intéressées
BAR-TH-XXX : Dispositif solaire thermique (France Métropolitaine)	<ul style="list-style-type: none"> ATEE finalise la FC, FS et AH avec Uniclimate et Sonisart
BAT-EQ-117 : Installation frigorifique utilisant du CO2 subcritique ou transcritique	<ul style="list-style-type: none"> La fiche révisée est en cours de relecture par l'ADEME.
BAT-EQ-XXX : Filtre à air pour centrale de traitement d'air	<ul style="list-style-type: none"> Fiche d'opportunité validée par l'ADEME ; Les acteurs intéressés pour travailler sur cette fiche sont invités à se faire connaître auprès de S. BRIERE
BAT-EN-XXX : Façade rideau	<ul style="list-style-type: none"> ATEE attend le retour du SNFA et de TRIBU ENERGIE ATEE organisera une réunion suite au retour
BAT-TH-XXX : PAC air/air réversible	<ul style="list-style-type: none"> ATEE finalise la FS et AH
Nouveau projet : Chaudière numérique	<ul style="list-style-type: none"> ATEE a proposé à l'ADEME d'organiser une réunion suite aux retours des acteurs sur la fiche d'opportunité En attente du retour de l'ADEME
Nouveau projet : Système de mesurage des consommations énergétique par usage	<ul style="list-style-type: none"> Avis réservé de l'ADEME Fiche d'opportunité à retravailler et à resoumettre à l'ADEME
Nouveau projet : Désembouage	<ul style="list-style-type: none"> ATEE attend la fiche d'opportunité des acteurs
Nouveau projet : Système d'injection d'huile sur un compresseur d'une PAC existante ou neuve	<ul style="list-style-type: none"> ATEE attend la fiche d'opportunité des acteurs
Nouveau projet : Mise en place de circulateur par hydrojecteurs	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un groupe de travail pour compléter la fiche d'opportunité
Nouveau projet : PAC Collective ECS	<ul style="list-style-type: none"> ATEE prend connaissance des retours d'Uniclimate

2 Point calendrier 2021

Intitulé :	Date clés :
Passage en CSE de l'arrêté 38 ^{ème}	Juin
Publication du 38 ^{ème} arrêté	Juillet/Août

3 Point sur les fiches envoyées pour le 38^{ème} arrêté

L'ATEE est en attente du retour de la DGEC sur ces fiches envoyées dans le cadre du 38^{ème} arrêté.

3.1 Révision de la BAR-EN-102 : Isolation des murs ITE ou ITI

- Conditions de délivrance spécifiées pour les deux types d'isolation, respectant les recommandations professionnelles du guide rage.
- Mise à jour des DJU et fusion des énergies de chauffage impactant le forfait de -30% par rapport au forfait initial combustible et +20% par rapport au forfait initial électricité.
- Les formulations proposées par ADEME et AIMCC sur le système de pare vapeur pour l'ITI attendent un arbitrage de la DGEC.
- Les ponts thermiques ne sont pas pris en compte. Il a été proposé de contrôler les consommations post chantier sur 1 an pour évaluer l'écart entre forfait et réalité.
- S. Charbonnier nous envoie l'arrêté qui précise le nombre de ponts thermiques, éléments par éléments. Cet arrêté sera consulté et discuté entre CAPEB, FFB, AIMCC, ATEE et ADEME, pour prise en compte dans la fiche.

3.2 Révision de la BAR-TH-163 : Conduit d'évacuation des produits de combustion

- **Avis favorable de l'ADEME**

3.3 Création de la BAR-TH-XXX : Production individuelle d'eau chaude sanitaire par un chauffe-bain à flux forcé à haut rendement ou à flux forcé à condensation (France métropolitaine)

- **Avis Favorable de l'ADEME**

3.4 Création de la BAR-TH-XXX : Pompe à chaleur collective de type air/eau ou eau/eau

- **Avis Favorable de l'ADEME** : Correction dans la FC des rendements de l'installation de chauffage. Pas de changement sur le forfait.

3.5 Révision de la BAT-TH-142 → Déstratificateur d'air

- Ajout d'un forfait progressif par tranche de hauteur.
- Applicable à tous les bâtiments tertiaires sans contrainte de surface.
- Les brasseurs d'air ne sont plus éligibles à la fiche.
- Impacts sur les nouveaux forfaits :

Bâtiment dédié aux activités sportives ou transport :

	5<h<10	10<h<15	15<h<20	h>20
H1	7%	20%	73%	95%
H2	-10%	4%	47%	65%
H3	-25%	-8%	24%	37%

Bâtiment dédié aux commerces, spectacles, conférences... :

	5<h<10	10<h<15	15<h<20	h>20
H1	3%	27%	93%	117%
H2	0%	14%	71%	96%
H3	-10%	6%	52%	71%

- **Avis Favorable de l'ADEME**

3.6 Révision de la BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la climatisation, l'éclairage et auxiliaires

- Ajout des usages : climatisation, éclairage et auxiliaires pour aller au-delà du décret tertiaire.
- Suite à des opinions divergentes entre le Gimelec et le syndicat de l'éclairage sur l'intégration de l'usage éclairage, l'ATEE a sollicité l'ADEME.
- L'ADEME a donné un retour favorable pour l'inclusion de l'éclairage avec non cumul avec la BAT-EQ-127
- Un débat a eu lieu entre les différents acteurs du GT portant sur :
 - l'intégration de l'éclairage ;
 - l'intégration des niveaux de performance de la BAT-EQ-127 à la présente fiche.
- Un débat a eu lieu sur la notion de « climatisation » pour la remplacer par « refroidissement » :
 - pour être en cohérence avec la norme EN-15232 ;
 - mais les données CEREN ciblent la climatisation seulement.
- Ces points de désaccord seront remontés à la DGEC
- Deux forfaits au lieu d'un sont proposés selon la classe de la GTB.
- Impacts sur les nouveaux forfaits :

Pour une GTB de Classe A				
Branche Secteur d'activité	Chauffage		Chauffage et ECS	
	Combustible	Electricité	Combustible	Electricité
Bureaux	8%	90%	9%	89%
Enseignement	43%	150%	81%	189%
Commerces	47%	167%	48%	157%
Hotellerie, restauration	24%	282%	16%	184%
Santé	25%	100%	48%	97%
Autres Secteurs	43%	150%	35%	116%
Pour une GTB de Classe B				
Branche Secteur d'activité	Chauffage		Chauffage et ECS	
	Combustible	Electricité	Combustible	Electricité
Bureaux	-19%	43%	-19%	40%
Enseignement	-14%	50%	3%	65%
Commerces	-21%	43%	-24%	32%
Hotellerie, restauration	-32%	109%	-37%	54%
Santé	-13%	40%	-6%	25%
Autres Secteurs	-14%	50%	-23%	23%

3.7 Création de la BAT-EN-XXX → Fenêtre pariétodynamique

- **Avis ADEME** : Le facteur thermique est à retirer, étant déjà pris en compte dans les gains, calculés par secteur

4 Point sur les fiches envisagées pour 2021

4.1 Révision de la BAR-TH-160 → Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

- Mise en conformité avec la révision de la BAT-TH-146 au 31^{ème} arrêté de Juillet 2019 sur la classe 4 de l'isolant.
- Les canalisations pré-isolées sont éligible à la présente fiche.
- Suite à la sollicitation du GT le 22 octobre, l'ATEE a intégré les retours.

4.2 Révision de la BAR-TH-118 → Système de régulation par programmation d'intermittence

- Sujet présenté par Bertrand Converset de Résidéo.
- Evolution de la fiche BAR-TH-118 « Système de régulation par programmation d'intermittence » vers un système de régulation pièce par pièce (zoning) pour installation à eau chaude en résidentiel (individuel et collectif).
- Plusieurs acteurs sont intéressés pour intégrer le groupe de travail : V. Michel (Igues), H. Guillaume (Fédène), T. Paulo (EDF), P. Schaal (SE), M.Hounsou (ENGIE CRIGEN).
- L'ATEE va organiser une réunion de travail.

4.3 Création de la BAR-TH-XXX → Dispositif solaire thermique (France métropolitaine)

- ATEE est en cours de rédaction de la FC, AH et FS.
- Une réunion de travail est prochainement prévue avec Uniclimate et Solisart.

4.4 Révision de la BAT-EQ-117 → Installation frigorifique utilisant du CO2 subcritique ou transcritique

- Modifications de la fiche depuis sa dernière publication :
 - Correction d'erreurs dans les calculs ;
 - Suppression des zones climatiques ;
 - Fusion des forfaits puissance froide « négative » et « positive » ;
 - Ajout d'architectures éligibles.

4.5 Création de la BAT-EQ-XXX → Filtre à air pour CTA

- Remplacement de filtres en place par des équivalents de classe énergétique A+.
 - Gain : 740 kWhc/filtre
 - Durée de vie : 1 an
 - Gisement : 222 GWhc
 - Taux de couverture : 15%
- Fiche d'opportunité portée par EDF et Uniclimate, validée par l'ADEME.
- Constitution d'un groupe de travail pour la FC, FS et AH.
- Les acteurs intéressés pour travailler sur cette fiche sont invités à se faire connaître auprès de S. BRIERE.

4.6 Création de la BAT-EN-XXX → Façade rideau

- Rapport d'hypothèses finalisé et validé avec différentes mises à jour suite aux retours de l'ADEME.
- Tribu Energie va commencer les calculs de simulations via le logiciel dynamique
- L'ATEE organisera une réunion avec l'ADEME, Tribu Energie et le SNFA pour discuter :
 - des consommations de référence calculées par rapport à celles de la fiche méthodologique R02
 - des premiers résultats de gains

4.7 Création de la BAT-TH-XXX → PAC air/air réversible

- Sujet porté par EDF et Uniclimate.
- Une réunion a été organisée pour échanger sur les commentaires de l'ADEME de la fiche d'opportunité.
- L'ATEE a reçu la fiche de calcul, et rédige la FS et AH.

5 Suivi des fiches d'opportunité

Niveaux d'avis de l'ADEME :

Favorable A : la fiche de calcul peut être créée en l'état ou avec les ajustements demandés.

Réservé B : la fiche doit être retravaillée et re soumise à l'avis ADEME avant avis favorable.

Défavorable C : L'ADEME estime qu'il ne faut pas créer cette fiche dans le catalogue CEE.

5.1 Création de la fiche BAR-TH-XXX PAC collective pour ECS

- Avis réservé de l'ADEME : points à approfondir :
 - Justification de la durée de vie
 - Ajout d'un critère minimum de performance
 - Le calcul du gain doit être fait en EP
- Uniclimate a envoyé les retours aux commentaires à l'ATEE.

5.2 Création de la fiche BAR-TH-XXX : Chaudière numérique

- Avis réservé de l'ADEME : points à approfondir :
 - Justification de la durée de vie ;
 - Justification de la durée d'utilisation de l'équipement ;
 - Le calcul du gain en prenant en compte la consommation d'énergie du site ;
- Dalkia et Qarnot Computing ont envoyé leurs retours sur les commentaires de l'ADEME.
- L'ATEE a sollicité l'ADEME pour organiser une réunion, et attend leur retour.

5.3 Création de la fiche désembouage

- Présentation du projet par Romain Tardivel et Roland Bouquet.
- Point d'attention sur le fait que le désembouage soit une obligation, l'ATEE regardera l'arrêté du 24 juillet 2020 relatif à l'entretien des systèmes PAC et chaudières et l'Article R224-44-2 du code de l'environnement. Cet article mentionne, que l'entretien comporte :
 - 1° La vérification du système thermodynamique ;
 - 2° Un contrôle d'étanchéité du circuit de fluide frigorigène, sauf pour les équipements soumis au règlement (UE) n° 517/2014 du Parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés ;
 - 3° Si nécessaire, un nettoyage du système thermodynamique ;

- 4° Le réglage du système thermodynamique ;
- 5° La fourniture des conseils nécessaires portant sur le bon usage du système en place, les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage ou de refroidissement et l'intérêt éventuel du remplacement de celle-ci.)

- Rédaction de la fiche d'opportunité en cours.
- Une réunion est prévue avec les acteurs prochainement.

5.4 Création de la BAT-Mise en place de circulateur par hydrojecteurs

- Avis réservé de l'ADEME.
- Constitution d'un groupe de travail pour la fiche d'opportunité.

5.5 Création de la fiche BAT-TH-XXX Système de Mesurage des Consommations Energétiques par usage

- Avis réservé de l'ADEME : points à approfondir
 - La durée de vie de 15 ans est à changer et mettre en cohérence avec les fiches existantes utilisant un logiciel
 - Le périmètre de la fiche est à mettre en cohérence avec le décret BACS : les bâtiments soumis aux BACS ne seront pas éligibles à la présente fiche
 - Le gain énergétique est à retravailler pour obtenir une cohérence entre les usages mesurées obligatoires et les gains attendus
- L'ATEE a fait un retour aux acteurs et est en attente du SERCE.

5.6 Création de d'une fiche « Système d'injection d'huile sur un compresseur d'une PAC existante ou neuve »

- Une étude portée par Dynaes pour démontrer les économies d'énergie est attendue et nous sera communiquée avant septembre.

5.7 Création de la fiche « Raccordement à un réseau de froid »

- La fiche d'opportunité a été envoyée à l'ADEME.

5.8 Création de la fiche « Meuble frigorifique de vente performant avec groupe de production de froid intégré »

- La fiche d'opportunité a été envoyée à l'ADEME.

6 Autres sujets

6.1 Adaptation des fiches métropoles au DOM

- Proposition d'ouvrir un sous GT pour adapter des fiches existantes pour la France Métropole au DOM. L'ATEE se charge d'ouvrir se sous GT et intégrera les personnes intéressées.

6.2 Proposition d'abrogation

6.2.1 BAT-EQ-129 : Lanterneaux d'éclairage zénithal (France métropolitaine)

- Depuis le 26^{ème} arrêté (Juillet 2017) → 0 kWhc de CEE délivré.
- Réunion avec l'ADEME, Syndicat de l'éclairage et GIF Lumière le 8/03
 - Travaux réalisés mais pas d'utilisation des fiches ;
 - Filière peu structurée, éclairage naturel et artificiel sont complémentaires ;

- Manque de communication sur l'existence de ces aides ;
- Proposition d'organiser un webinaire explicatif pour promouvoir ces actions.

6.2.2 BAT-TH-122 : Programmateur d'intermittence pour la climatisation (France d'outre-mer)

- Depuis le 22ème arrêté (Juin 2016) → 0 kWhc de CEE délivré.
- Réunion avec l'ADEME DOM, EDF, Save Energy Guyane :
 - Les acteurs installent des mono ou multi split, plus performant que les climatiseurs ;
 - Les climatiseurs sur le marché intègrent déjà des programmeurs d'intermittence.
- En attente des retours des acteurs du programme CLIM'ECO ainsi que les différentes parties prenantes dans les territoires associés.
- EDF dans les DOM a pour objectif de lancer une étude sur les avantages/inconvénients des systèmes de climatisation centralisés dans les DOM.

6.3 Proposition de FAQ

Suite à de nombreuses questions reçues chaque semaine, l'ATEE propose une FAQ à la DGEC entre chaque GT sectoriel afin de répondre à des questions où l'ATEE ne peut avoir un arbitrage. Une sélection de 3 questions par secteur est proposée.

6.3.1 Comment valoriser une opération dans le cas où l'opération chevauche le secteur tertiaire et résidentiel ?

- Forfait en surface chauffée (ex : BAR-TH-104 / BAT-TH-113)
- Forfait en surface d'isolant posé (ex : BAR-EN-102 / BAT-EN-102)
- Forfait en nombre de logement (ex : BAR-TH-125 / BAT-TH-126)
- Forfait en longueur isolé (ex : BAR-TH-160 / BAT-TH-146)

La DGEC a apporté des éléments de réponse en cours de validation pour les appareils de chauffage ou de production d'ECS :

1/ Le secteur est choisi notamment par le type d'usage en matière de plage et de type d'occupation, horaires de chauffage, températures de consigne de chauffage et besoins unitaires hebdomadaires en eau chaude sanitaire ;

2/ Sinon, le secteur (résidentiel ou tertiaire) dont les besoins sont couverts sera utilisée ;

3/ Sinon, appliquer la règle des 75/25. Si $S_{\text{tertiaire}} > 75\%$ de la surface totale, le secteur sera tertiaire (idem résidentiel) ;

4/ Sinon, prendre le forfait le plus défavorable ;

5/ Sinon, opération spécifique.

6.3.2 Le volume est-il défini comme un volume chauffé sans émetteur ou un volume chauffé avec émetteur dans le cas de l'isolation des rampants de toiture de comble ?

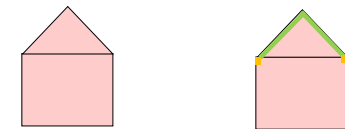
D'après la lettre d'information de juin 2020 : « *Le dispositif des CEE vise la réalisation d'économies d'énergie. Il ne peut y avoir économie d'énergie que si l'isolation est posée entre un volume climatisé ou chauffé et un volume non climatisé ou chauffé. Cette indication est*

valable pour toutes les fiches isolations et tous les secteurs, en métropole comme en outre-mer. »

Dans le schéma suivant, les combles (zone en bleu) ne sont pas chauffés. Dans ce cas, seule l'isolation du plancher des combles (en vert) et à la rupture des ponts thermiques (en jaune) est éligible aux fiches BAR-EN-101 et BAT-EN-101, comme représenté sur le schéma.



Dans le schéma suivant, les combles sont chauffés. Dans ce cas, seule l'isolation des rampants de toiture (en vert) et à la rupture des ponts thermiques (en jaune) est éligible aux fiches BAR-EN-101 et BAT-EN-101, comme représenté sur le schéma.



6.3.3 Est-il possible de valoriser un équipement répondant à deux opérations simultanément ?

En attente de réponse de la DGEC.

6.3.4 Constitution d'un GT Data Center

Proposition de la part de Dubois Consultant d'organiser un GT pour une réflexion sur l'élaboration de nouvelles fiches relatives aux économies d'énergie des Data Center. L'ATEE organisera ce GT avec les acteurs intéressés.